

Un nouveau secrétaire général pour la Croix-Rouge suisse

Autor(en): **Bucher, Hubert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **91 (1982)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un nouveau secrétaire général pour la Croix-Rouge suisse

Le 13 mai dernier, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro de «Contact», M. Hubert Bucher, avocat, a été élu nouveau secrétaire général de la Croix-Rouge suisse. A l'occasion de son entrée en fonctions, le 1^{er} juillet 1982, la rédaction lui a posé quelques questions concernant ses activités passées et futures.

Réd.: Depuis quand travaillez-vous à la Croix-Rouge suisse? Quelles fonctions exercez-vous jusqu'à présent?

M. Bucher: J'ai été engagé à la Croix-Rouge suisse le 1^{er} juillet 1978 en qualité de collaborateur juridique et secrétaire auprès du Service de transfusion de sang. Je devais à cette époque m'occuper de toutes les questions juridiques soulevées par les quatre organes centraux: Secrétariat central, Laboratoire central, Service de la Croix-Rouge, Formation professionnelle (pour les professions de la santé), et assumer la fonction de conseiller juridique auprès du secrétaire général. En outre, ce dernier, M. Schindler, m'avait confié d'autres tâches, de nature administrative ou d'organisation.

Les tâches les plus délicates concernaient d'ailleurs le Service de transfusion de sang. En effet, le 1^{er} janvier 1978, le nouveau statut régissant le Service de transfusion de sang est entré en vigueur. De nouvelles commissions ayant été créées, il s'agissait donc de les diriger dans leurs nouvelles fonctions afin de les rendre opérationnelles. Ce travail m'a totalement absorbé durant mes deux premières années d'activités au sein de la CRS.

Réd.: Quelles difficultés avez-vous rencontrées?

M. Bucher: Je poursuivrai donc sur le même thème: il a été très difficile d'appliquer le nouveau statut, en raison des divergences concernant les objectifs et les principes de base qui opposaient le Laboratoire central d'une part, et les centres de transfu-

sion régionaux d'autre part. Il y a eu également des altercations entre le Laboratoire central et les centres régionaux en raison de la concurrence qu'ils se portent sur le plan des prises de sang et dans le domaine de la commercialisation des conserves de sang ou autres produits dérivés du sang.

Personnellement, j'ai également rencontré de nombreuses difficultés dans l'organisation de la Croix-Rouge suisse et de ses multiples activités.



Ayant été formé dans le secteur de l'industrie privée, j'ai été accoutumé à trouver des structures et des méthodes de travail plus ou moins homogènes, et j'ai été amené à constater que les activités menées par la Croix-Rouge suisse sont infiniment plus compliquées, nuancées et sources de problèmes que je ne l'avais imaginé.

Réd.: Quelles sont vos priorités?

M. Bucher: Mon changement en qualité de secrétaire général implique en premier lieu de prendre des mesures au sein même du Secrétariat central, afin de poursuivre le travail déjà en-

trepris de manière homogène. Ensuite, j'ai l'intention, avec la collaboration des chefs de services, de remanier le budget prévu l'année 1983. Pour l'année en cours, nous avons déjà dû budgéter un déficit de plus de 700 000 francs et il est à craindre que le budget de l'année 1983 ne présente un déficit encore plus important. Il faut donc prendre de nouvelles mesures afin de réduire la masse déficitaire à un taux raisonnable, notamment en réorganisant et en rationalisant l'activité administrative au sein du Secrétariat central.

Réd.: De telles prévisions n'exigent-elles pas des mesures radicales, comme par exemple une réduction des activités?

M. Bucher: On peut en effet obtenir une amélioration notable et faire des économies si l'on réduit la taille du Secrétariat central, mais concrètement des décisions indispensables doivent être prises.

Réd.: Dans ce cas, viendra-t-il en question d'entreprendre de nouvelles activités?

M. Bucher: Je ne vois pas la nécessité pour le moment de mettre en place de nouveaux domaines d'activité. Par contre, il existe une activité bien typique de la Croix-Rouge suisse qui aurait besoin d'un nouvel essor: le recrutement de membres pour le Service de la Croix-Rouge. Il y a de grands efforts à fournir dans ce domaine. Le travail d'information, plus particulièrement auprès des jeunes, devrait également être intensifié.

Réd.: C'est donc une tâche immense qui vous attend. Où puisez-vous les forces et l'équilibre nécessaires à un tel travail?

M. Bucher: Dans le peu de loisirs qu'il me reste, je me livre, en compagnie des membres de ma famille, à des activités sportives: courses en forêt, voile et tennis.

Réd.: Permettez-nous de vous souhaiter bonne chance et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de vos fonctions. ■